

Grandes figures combières d'autrefois - 4 - David Nicole (1683-1768), le plus ancien marchand de fromage de la Vallée, aussi notaire et saunier, et son fils David-Moyse Nicole (1713-....)

Ce personnage, longtemps secrétaire et notaire de la commune du Lieu, était fils de David Nicole, assesseur, domicilié au Lieu, dont nous ne savons rien.

David Nicole fils fut baptisé le 21 décembre 1683, et décéda le 19 septembre 1768¹. Il avait épousé Marie, fille d'Abel Berney des Bioux, Ils eurent notamment pour enfant David-Moïse qui eut lui aussi un rôle important à jouer dans le cadre régional, tant en politique qu'en économie.

David Nicole, selon Bodmer², fut le premier marchand originaire de la Vallée du Lac de Joux, inscrit à la douane de Lyon en 1724. On le retrouve en 1738 ayant des difficultés à la douane de Jougne au sujet de mille pièces de fromage suisse qui devaient être transportées en Dauphiné. Il s'agissait sans doute de fromages fabriqués dans la région. On imagine le volume que devait représenter cette expédition proprement monstrueuse et l'importance du marchand capable d'en prendre les responsabilités.

Notons ici en passant qu'un second marchand de fromage, David Golay du Chenit, s'inscrivit à la « douane » en 1745. En 1749 il habitait Morges et présenta au prévôt des marchands de Lyon une requête au sujet d'un droit perçu par erreur sur les fromages importés.



David Nicole et sa famille quittent Le Lieu pour gagner le Chenit offrant désormais plus de possibilités administratives et commerciales. Gravure Devicque 1852.

David Nicole laisse des traces importantes dans les archives locales, notamment celles de la commune du Lieu où il rédigea en tant que secrétaire plusieurs registres de comptes et de procès-verbaux entre 1703 et 1731. Il fut de plus notaire. Malheureusement on ne connaît de lui aucun registre, tous peut-être détruits par un incendie, à moins que la négligence humaine ait ici joué son

¹ Renseignements tirés des notes sur la famille Nicole aimablement transmises par M. Robert Nicole de la Sarraz, descendant de David Nicole notaire et secrétaire.

² Bodmer, Histoire du Gruyère, 1972, p. 131

rôle. Par contre il laisse aux ACL un registre des passations à clos et à record commencé en 1705 et poursuivi jusqu'en 1748, avec des rajouts ultérieurs d'une autre main comprenant deux actes de 1769. Les dernières copies de David Nicole dans ce même registre avaient du se faire alors qu'il avait déjà transporté ses pénates au Sentier.

David Nicole était un remarquable calligraphe, et ses registres sont d'une écriture et d'une tenue irréprochables qui en rendent la lecture aisée voire même très agréable plus de deux siècles et demi plus tard.

*Passation a record pour le Noble & Honorable
Seigneur De Collobrier Du 3.^e fevrier 1705*

*Van mille sept cent & cinq, Le troisieme jour
du mois de fevrier, par devant le Notaire & les Notai-
res bas nommez, Lottomellont. soit crady & consilios.
Notaire Joseph Raymond du Lieu agissant au nom &
comme Gouverneur de l'habitation de l'Isle a l'Isle
des Sts Moyse Nicolas, Juge David Macellan du Sechey
Abraham Aubert, Pierre Humbertier, Moyse Nicodan
laine, Claude Rocher, Joseph Raymond, Olivier au bon
Isaac Rocher de biltier, Pierre Guignard & David
Liquet tous assistans consistans & Conseillers d'ance
de l'Isle, En lesquels tous seachant, & bien avisés sans
autres noms propres que de tous les autres Conseillers
& Gouverneurs dudit Lieu, dequels ils se font fort, &*

L'écriture si aisément reconnaissable de David Nicole (ACL, EA9)

Il demanda la bourgeoisie du Chenit en 1739, commune où il espéra sans doute mieux faire prospérer ses différentes affaires, soit notariat, commerce de sel et de fromages.

La réception eut lieu le 19 juin 1739. David Nicole fut reçu bourgeois du Chenit en même temps que son fils David-Moyse pour la somme de 100 florins et 5 florins pour les pauvres de dite commune, outre un verre de vin présenté le même jour aux dits conseillers et gouverneurs à sa discrétion³.

L'acte fut rédigé en ces termes :

Il est ainsi que le sieur David Nicole, notaire et secrétaire du Lieu, marchand inscrit dans la douane de Lyon, ait fait proposer ci-devant à l'honorable commune du Chenit de vouloir le recevoir au nombre de leurs communiens afin de favoriser et rendre par là plus facile son négoce du sel de LL.EExces duquel il a la commission et la jouissance d'une maison qu'il a acquise au dit Chenit.

³ La modestie de la somme s'explique par le convenant établi en 1646 entre les deux communes du Lieu et du Chenit pour le passage des bourgeois d'une commune à l'autre.

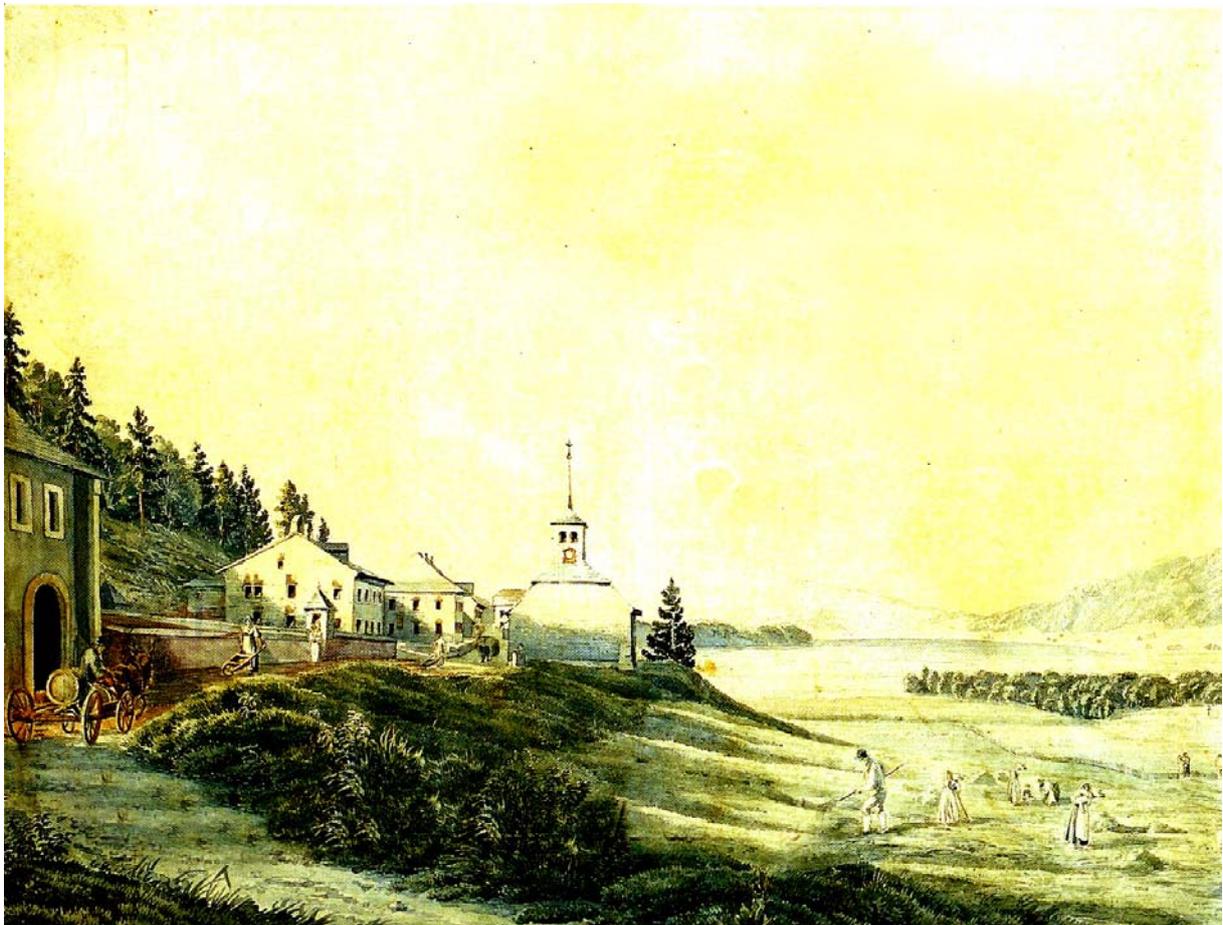
Ce qu'ayant été entendu par les sieurs conseillers et communiens dudit lieu du Chenit, et de près considéré, ayant sur tout fait attention à la réserve contenue aux partages faites entre les dites deux communes du Lieu et du Chenit le 16^e et dernier 8bre 1646, et à l'éclaircissement qui en a été fait entr'elles le 11^e mars dernier 1739, et afin de n'y donner aucune altération, il a été convenu et résolu par la généralité de la dite commune d'y recevoir et agréer le dit sieur requérant et les siens. En suite de quoi et pour cet effet, se sont aujourd'hui dix-neuvième juin mille sept cent trente neuf, assemblés dans l'église, les sous nommés conseillers des douze à cet effet commis et préposés de la dite généralité, savoir les sieurs Daniel Nicole Juge, David Meylan l'aîné assesseur consistorial, Bastian Meylan, Jaques LeCoultre Capitaine, Jaques David LeCoultre Lieutenant, Daniel LeCoultre, Abraham Reymond tailleur, Isaac Rochat, Pierre Simon officier et Joseph Meylan et Daniel Golay gouverneurs. Par devant lesquels s'est en propre personne constitué et établi le dit sieur Egrège David Nicole, accompagné du sieur David Moyse Nicole son fils. Lequel a réitéré sa dite réquisition. En effectuation de laquelle et de tout ce qui s'est déjà passé ci-devant à ce sujet en Conseil et en corps de commune, les susnommés sieurs conseillers et gouverneurs ont reçu et admis et incorporé le dit sieur David Nicole et les siens nés et à naître en légitime mariage bourgeois, communier et membre de la dite commune du Chenit pour pouvoir jouir et profiter de tous les biens, revenus, franchises et privilèges de la dite commune tout ainsi et de même que l'un des autres membres et communiens d'icelle, sans aucune distinction. Sous la promesse qu'il a faite par son serment de se comporter à l'avenir en toutes choses en homme de bien et d'honneur et d'être fidèle à LL.EE. Excels nos Souverains Seigneurs de la Ville et République de Berne et à la dite commune, et de s'acquitter de son devoir envers eux, de se soumettre aux ordres conciliaires comme il convient à un vrai et fidèle communier et de supporter les charges communes comme l'un des autres. Et a été faite la présente passation et réception pour et moyennant la somme de cent florins, et cinq florins pour les pauvres de la dite commune, outre un verre de vin présenté aujourd'hui aux dits conseillers et gouverneurs à sa discrétion, le tout par le dit sieur Nicole payé et satisfait dont les dits sieurs conseillers et gouverneurs l'en quittent et les siens à perpétuité par ces présentes. Et le dit sieur Egrège Nicole a promis sous l'obligation de ses biens d'observer et accomplir tout ce qui est contenu dans la présente réception qui a été ainsi faite et passée sous toutes autres clauses requises au dit Chenit le dit jour 19^e juin 1740. Sur les mains de moi notaire soussigné, secrétaire de la dite commune. En présence de spectable et savant Philippe Bridel Ministre du St Evangile et pasteur du dit Chenit et Abraham Isaac fils du grand Abraham Rochat du Pont requis pour témoin.

J. Meylan⁴

⁴ Archives du Chenit, A2

David Nicole avait acquis récemment une maison au Chenit, au Sentier on présume, où il installa ses différents commerces, notamment de sel et de fromage.

Il y a tout lieu de croire que le fils David Moyse Nicole reprit les différentes activités de son père, tout au moins en ce qui concerne les commerces précités. Il fut lui aussi notaire. Les registres que l'on connaît de lui aux ACV, 22 volumes, couvrent l'époque 1745 à 1799. L'homme fut donc d'une longévité assez extraordinaire, et la multitude de ses tâches ne sembla pas lui être un handicap pouvant le conduire à une usure prématurée !



La famille Nicole a trouvé un nouveau lieu d'habitation, Le Sentier.

Il était né le 30 mai 1713 au Lieu. Il épousa Suzanne Meylan née en 1718, qui était la sœur de Samuel-Olivier Meylan, de Chez-le-Maître, dont le souvenir demeure vivace, puisqu'il fut le premier horloger de la Vallée. De ce mariage naquirent 3 fils et 6 filles.

Nous ne retiendrons que le nom du second des fils, Charles-Frederich-Victor, né le 8 octobre 1759, décédé le 17 octobre 1823. Il partit pour la Hollande où résidait déjà son frère aîné et s'engagea dans l'armée hollandaise. Il fut incorporé dans les Hussards et y apprit probablement le métier de maréchal

ferrant. Revenu à la Vallée, il n'y fut plus connu que sous le nom du Hussard, prononcé l'Houzar. Il s'établit Derrière-la-Côte comme maréchal-ferrant, taillandier et fondeur de clochettes, tandis que sa forge se trouvait Vers chez les Golay, maison dite Magnenat. On retrouve encore des serpettes, des couteaux et des clochettes de vaches de sa fabrication, mais tout cela naturellement pièces rares voire archi-rares, surtout en ce qui concerne les clochettes.

Ce Charles-Frédéric-Victor avait épousé Louise Meylan, qui n'était autre que la fille de Samuel-Olivier, premier horloger de la Vallée, donc sa cousine germaine.

Il convient ici de citer encore l'un des 8 enfants qu'eut le couple, David-Louis-Samuel, né en juin 1789, décédé en 1859. Elevé en partie par ses tantes vu la très nombreuse famille dont il était l'aîné, il suivit les cours de l'Académie de Lausanne pour pouvoir remplir, de retour à la Vallée, les fonctions de régent. Il s'occupa d'horlogerie et de pièces à musique, et inventa un pistolet à plusieurs coups dont le prototype fut déposé autrefois au Musée du collège⁵.

Il avait épousé Julie-Angélique Lecoultre (1789-1832), sœur de Jacques Lecoultre, fondateur de la fabrique de ce nom. Cette jeune femme extrêmement active assura la subsistance de sa famille en tenant un petit commerce pendant que son mari faisait un aventureux voyage d'affaires en Amérique. Voyage en apparence réussi, puisqu'à son retour, on le retrouve architecte, nommé par le Conseil d'Etat, voyer pour le district de la Vallée et capitaine de Chasseurs.

Nous revenons au grand-père, David-Moyse Nicole. Celui-ci avait donc repris les différentes activités de son père, dont assurément le commerce de sel, en plus demeurant comme lui fidèle à la politique locale pour laquelle il travailla beaucoup. On le voit notamment jouer un rôle assez important dans le procès du Risoud. A cet égard il fit de nombreux voyages à Berne où il séjourna à maintes reprises. 6 lettres de lui demeurent dans les ACChenit. On connaît aussi de lui la facture qu'il fit à la commune du Chenit pour les frais encourus dans cette cause. Elle se monte à 1970 florins 3 sols. L'homme aurait passé 212 journées à Berne pour ce sujet, toutes comptées à 7 fl. 6 s. Il a aussi passé 13 journées à cheval à 10 fl. par jour et 31 à pied, comptées de même à 7 fl. 6 s.⁶

Nul doute que David Moyse Nicole mena à bien encore d'autres activités pendant les quelques quarante ans qui lui restaient à vivre. Celle-ci toutefois ne nous sont pas connues.

On connaît deux portraits de l'homme et un troisième de son épouse Suzanne Nicole-Meylan⁷.

⁵ Mais s'y trouve-t-il encore ?

⁶ Au sujet du grand procès, signalons que la commune du Chenit se trouva dans un grand embarras financier et qu'elle demanda un prêt à ces mêmes LL.EExces d'un montant de 20 000 livres, et cela pour une vingtaine d'années, sans intérêt ou au 1 pour %.

⁷ Copie aimablement communiquées par M. Jean-Maurice Le Coultre de la Golisse.



David-Moyse Nicole. Le regard droit et franc, l'intelligence vive, c'est un homme sur qui l'on doit pouvoir compter mais sur lequel on ne pourrait marcher sur les pieds !



David-Moïse Nicole et son épouse Suzanne Nicole-Meylan, parents de 3 fils et 6 filles.

Ci-dessous acte de réception original dans le registre A2 des procès-verbaux de la commune du Chenit :

Reception & Incorporation du sieur David
Niote secretaire du Chenit dans la Commune
du Chenit faite le 19.^e Juin 1739.

Evê

Il est ainsi que Le S.^r David Niote
Notaire et Secrétaire du Lieu, Marchand juré
dans la Doiaine de Lion, Aye fait proposer ci devant
a l'hté Commune du Chenit de vouloir le recevoir au
Nombre de leurs Communiers, afin de favoriser et rendre
par la plus facile son Negocié du sel de LL^{es} E^{ux}. duquel il
a la Commission, et la jouissance d'une maison qu'il a
acquise au Chenit. Ce qu'ayant été entendu par les 17
Conseillers et Communiers du lieu du Chenit, et de pres
Consideré, ayant sur tout fait attention a la reserve
contenue dans les partages faits entre lesdites deux Seigneurs,
Communes du Lieu et du Chenit le 16.^e et dernier Octobre
1646. Et a l'elarcissement qui en a été fait entr'elles
le 11.^e Mars dernier 1739. Et afin de n'y donner
aucune alteration il a été convenu et résolu ^{par la} ~~par la~~
generalité de la Commune d'y recevoir et agréer les
1.^{er} requerrant & desirans. En suite de quoy et pour cet
efet se sont aujourd'hui dixneufieme Juin mille sept
Cent Trente Neuf, Assemblés dans l'Eglise Les soubsnomés
Conseillers des douze a cet effet proposés de la generalité
Savoir Les S.^r Daniel Nicole Juge; David Neytan l'aîné
ars S.^r Conistorial & Bartian. Neytan, Jacques Le Coultre
Capitaine, Jacques David Le Coultre Lieutenant, Daniel Le Coultre

26;

Abraham Dreymond tailleur, Isaac Rochat Pierre
Simon officier, Joseph Meylan & Daniel Golay
gouverneurs. Par devant lesquels se fit en propre
personne constituée et établie. Ledit S.^r Grege David
Nicole, accompagné du S.^r David Mayse Nicole son fils
Lequel a reiteré sadite requisition. En esfection de laquelle
& de tout ce qui se fit déjà passé ci devant à ce sujet en Convent
& en Corps de Commune. Lesdits sus nommés S.^{rs} Conseillers
& Gouver.^{rs} ont reçu admis et incorporé, ledit S.^r David Nicole
et les siens nés & à naître en legitime mariage Bourgeois
Communiers et membres de ladite Commune du Chevit, pour
pouvoir jouir et profiter de tous les biens revenus franchises
et privilèges de ladite Commune tout ainsi et de même que
l'un des autres membres et Communiers d'icelle sans aucune
distinction. sous la promesse qu'il a faite par son serment
de se comporter à l'avenir en toutes choses, en homme de bien
& d'honneur et d'être fidèle à N.^s & C.^{tes} Nos souverains
Seigneurs de la Ville & Republique de Breme et à ladite Commune
et de saquiter de son devoir envers eus, de se soumettre
aux ordres Consoilliaires comme il convient à un vray et fidèle
Communier, & de supporter les charges Communes, comme l'un
des autres. Et a été faite la presente passation & reception
pour & moyenant la somme de cent florins, et cinq florins
pour les p^{tes} de ladite Commune, outre un verre de Vin
présenté aujourd'hui ausdits Conseillers & Gouver.^{rs} à sa
discretion, le tout par ledit S.^r Nicole payé & satisfait cont
ledit S.^{rs} Conseillers & Gouver.^{rs} le quitent et les siens a
promis sous l'obligation de ses biens d'observer et accomplir tout
ce qui est contenu dans la presente reception, Qui a été ainsi
faite et passée sous toutes autres (autres) requises aus
Chevit ledit jour 19.^e Juin 1740. sur les mains de moy Notaire
et Javent Philippe Brindel. Ministre du S.^r Evangile & pasteur aus
Chevit. Et Abraham Isaac fils du grand Rochat du dont requis
pour Temoins &c.

J. Meylan &c.